

OBJET : prélèvement automatique des factures du Service Enfance Jeunesse de la commune de THYEZ.

Madame, Monsieur,

Si vous souhaitez bénéficier du prélèvement automatique à l'échéance de votre facture, il convient de renseigner l'imprimé ci-dessous et de le retourner, dûment signé, accompagné d'un RIB, à la Mairie de THYEZ.

La date du prélèvement sera indiquée sur chaque facture.

L'adhésion à cette procédure automatisée prendra effet à partir de la rentrée scolaire 2022/2023.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Le Maire de THYEZ

Le Trésorier de CLUSES

F. GYSELINCK

**PRELEVEMENT AUTOMATIQUE A ECHEANCE DES FACTURES
DU SERVICE ENFANCE DE LA COMMUNE DE THYEZ**

DEBITEUR
Nom prénom : TRESOR PUBLIC
Adresse :
Code postal : 74300 CLUSES

TITULAIRE DU COMPTE SUPPORTANT LE PRELEVEMENT
Nom prénom :
Adresse :
Code postal :
Téléphone :

Joindre à votre demande un relevé d'identité bancaire, postal ou de caisse d'épargne.

Un prélèvement unique sera effectué à la date limite de paiement indiquée sur votre facture.

A, le

Signature:

Les informations contenues dans la présente demande ne seront utilisées que pour les seules nécessités de la gestion et pourront donner lieu à exercice du droit individuel d'accès auprès du créancier à l'adresse ci-dessus, dans les conditions prévues par la délibération n°80 du 01/04/1980 de la commission « Informatique et Libertés ».